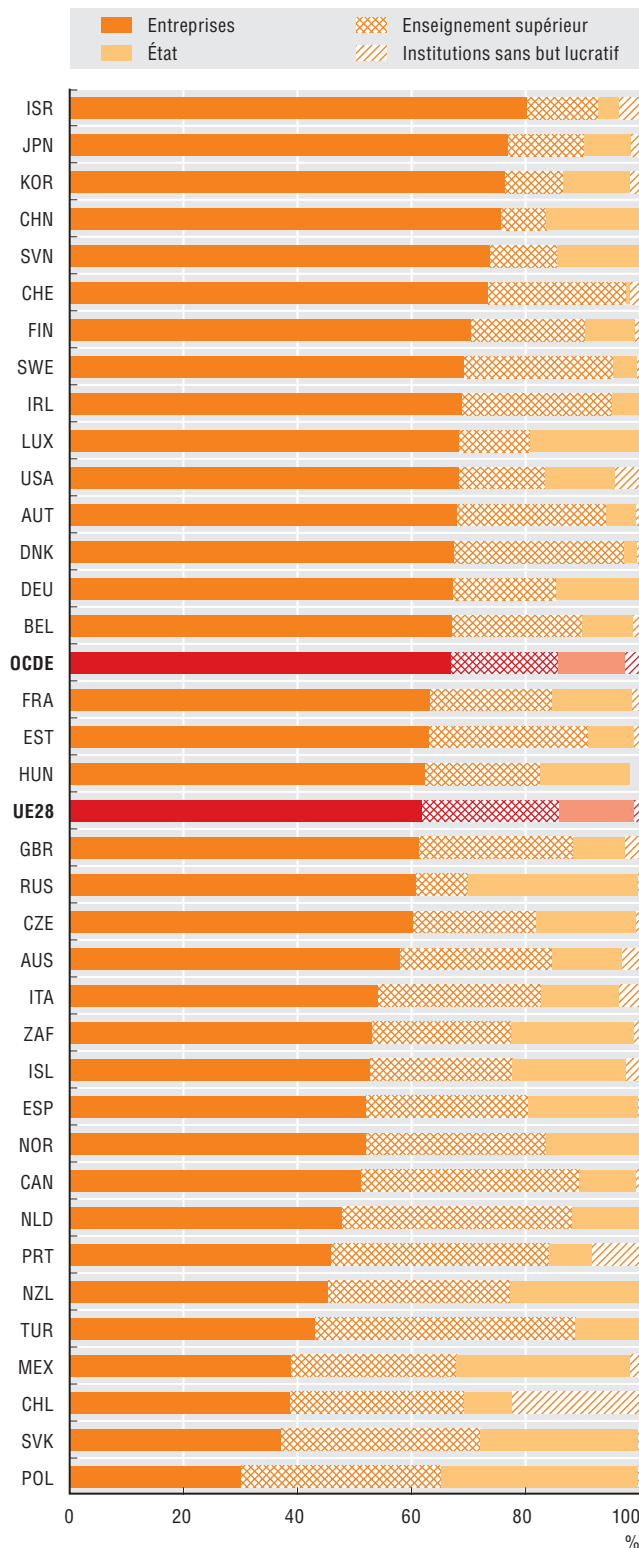


2. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES

8. R-D

Dépenses de R-D par secteur d'exécution, 2011

En pourcentage des dépenses intérieures brutes de R-D



Source : OCDE, Base des principaux indicateurs de la science et de la technologie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932209>

La dépense intérieure brute de recherche-développement (DIRD) est l'une des mesures les plus utilisées des intrants de l'innovation. La composition sectorielle de la R-D réalisée dans un pays peut être révélatrice des atouts et faiblesses de son système d'innovation. Dans la plupart des économies, le secteur des entreprises réalise la plus grande part de la R-D, 67 % dans la zone OCDE. A près de 80 % de la R-D totale, c'est en Israël que les entreprises apportent la plus grande contribution à la DIRD ; suivent le Japon et la Corée. À l'échelle de l'OCDE, l'enseignement supérieur totalise près de 17 % de la DIRD.

A un peu moins de 12%, l'État joue un rôle limité dans l'exécution de la R-D, mais elle est une importante source de financement de R-D dans l'enseignement supérieur et les entreprises. Une partie du financement public direct de la R-D des entreprises se compose de subventions et de sommes versées en paiement de contrats de R-D attribués par commandes publiques. Dans l'ensemble de l'OCDE, l'État finance près de 9 % de la R-D des entreprises, contre 7 % en 2001.

Les différences sectorielles dans l'exécution de la R-D ont souvent un lien avec le type de R-D réalisé. Ainsi en Chine et en Israël, l'essentiel de l'effort de R-D est consacré au développement expérimental, alors qu'au Chili, en Slovaquie et en Italie, la recherche fondamentale et la recherche appliquée ont davantage de poids. À de rares exceptions près, les poids respectifs de la recherche et du développement ont peu changé pendant la période 2001-11.

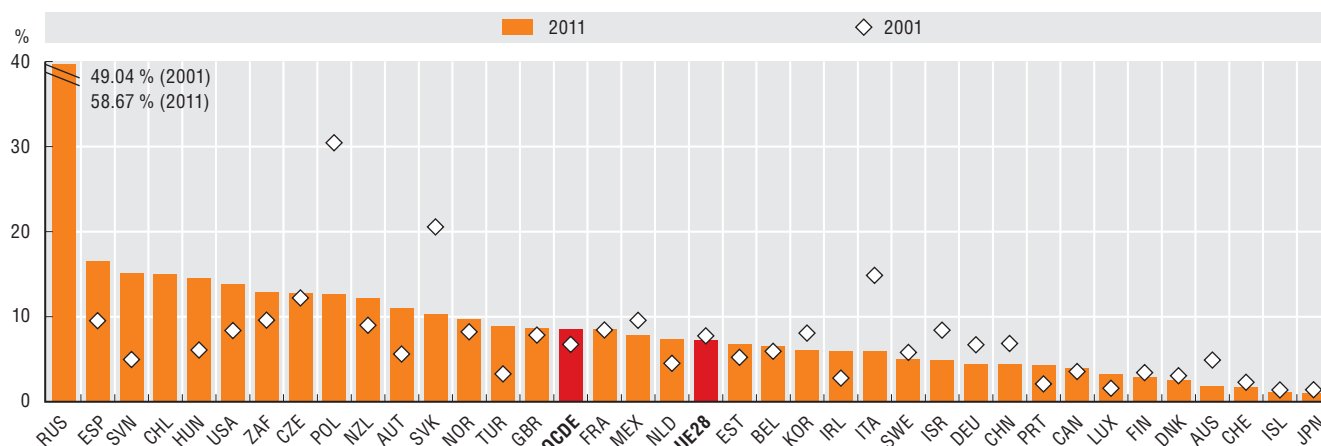
Définitions

La *Dépense intérieure brute de R-D (DIRD)* est généralement ventilée par secteur d'exécution: entreprises, enseignement supérieur, État et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL). Le terme R-D recouvre trois activités : recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental. La *Recherche fondamentale* consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements de phénomènes et de faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière. La *Recherche appliquée* est dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé. Le *Développement expérimental* consiste en travaux systématiques fondés sur des recherches ou l'expérience pratique, visant à produire de nouveaux biens ou services ou à améliorer ceux qui existent.

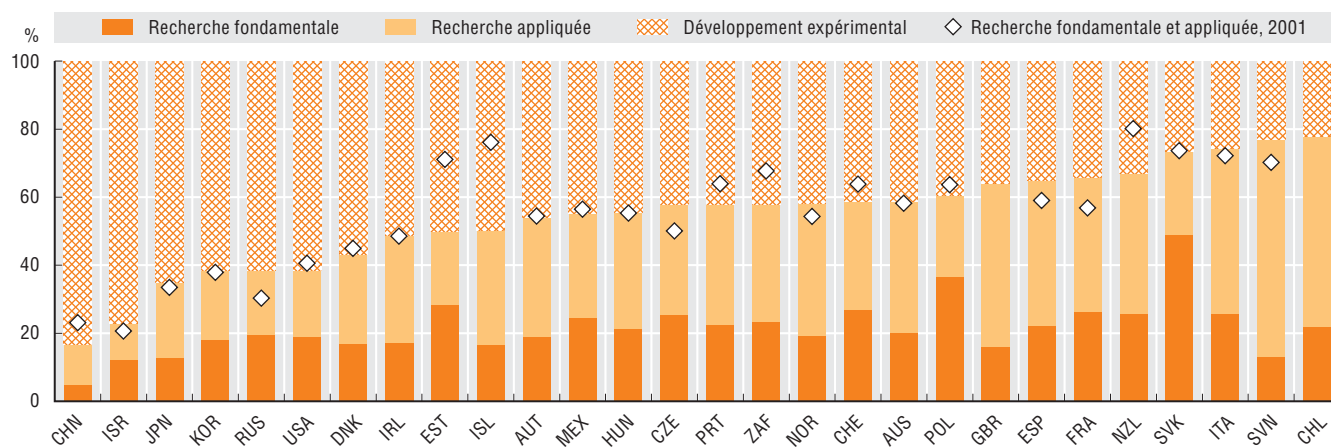
La *Recherche des entreprises financée par l'État* est la part de la R-D exécutée par des entreprises privées qu'elles attribuent à des financements publics directs. Elle comprend les subventions et les sommes versées en paiement de contrats publics, mais pas les incitations fiscales à la R-D, les avances remboursables et les prises de participation.

Financement direct de la R-D des entreprises par l'État, 2001 et 2011

En pourcentage de la R-D exécutée dans le secteur des entreprises

Source : OCDE, Base de données des principaux indicateurs de la science et de la technologie, www.oecd.org/sti/pist, juin 2013. Voir notes de chapitre.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932228>

Dépenses intérieures brutes de recherche-développement, par type de R-D, 2001 et 2011

Source : OCDE, Base de données sur la recherche et développement, www.oecd.org/sti/srd, juin 2013. Voir notes de chapitre.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932247>

Mesurabilité

Les institutions qui exécutent la R-D se situent souvent à la frontière entre plusieurs catégories des systèmes de classification traditionnels. Ainsi, dans le cas de certains hôpitaux universitaires ou instituts de recherche qu'on ne peut rattacher de manière évidente ni au secteur de l'État, ni à l'enseignement supérieur ni au secteur privé, il appartient aux autorités nationales qui collectent et communiquent les données nationales de R-D de trancher. Le *Manuel de Frascati* de l'OCDE contient un arbre de décision pour réduire le risque que des institutions similaires se retrouvent classées dans des secteurs différents. Le manuel indique aussi comment séparer les activités de R-D (recherche fondamentale et appliquée et développement expérimental) des autres activités d'innovation ou de S&T. Pour certains pays, les chiffres ventilés par type de R-D sont disponibles pour la dépense courante et non pour la dépense totale, ou seulement pour certains secteurs. L'identification des flux de financement nécessite qu'il y ait transfert direct de ressources pour l'exécution de R-D par une unité donnée. Avec la sous-traitance et les intermédiaires, il devient plus difficile de déterminer la véritable source des financements. Les directives contenues dans le *Manuel de Frascati* sont actuellement en cours de révision par l'OCDE; voir www.oecd.org/sti/frascaticmanual.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013

Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « R-D », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-13-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.